

PUBLICATION DES SUBVENTIONS 2023  
CONVENTION - MONTANT SUPERIEUR A 23.000 €

VILLE DE BELFORT  
Siret : 219 000 106 00019

Bénéficiaire	SIRET ou RNA du bénéficiaire	Date de décision	Référence de la décision	Date de signature de convention	Nature	Objet	Montant en euros	Conditions de versement
Agir Ensemble Pour Notre Santé	32249180400025	19/12/2022	Délibération 2022-184	02/05/2023	F	Subvention de fonctionnement	25 000,00	Paiement échelonné en 3 fois : signature de la convention, juillet et octobre
AS Belfort Sud	49032295500017	19/12/2022	Délibération 2022-184	14/02/2023	F	Handisport	30 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature de la convention et solde sur présentation bilan fin de saison
		18/10/2023	Délibération 2023-106	09/11/2023	Projet		5 000,00	Sur présentation bilan
AS Football Club de Belfort	82449092400019	19/12/2022	Délibération 2022-184	14/02/2023	F	Réfection club house	15 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					I		20 000,00	Sur présentation facture acquittée
ASM Belfort Football Club	50033792800013	19/12/2022	Délibération 2022-184	14/02/2023	F	Complément niveau	83 800,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					I	Minibus	96 200,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
ASM Belfort Judo	38121051700011	19/12/2022	Délibération 2022-184	15/02/2023	F	Organisation tournoi	44 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					Projet		1 000,00	A la confirmation définitive de la tenue de la manifestation, au plus tôt un mois avant la manifestation.
ASMB Natation	52930704300016	19/12/2022	Délibération 2022-184	06/06/2023	F	Matériel	28 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					I		5 000,00	Sur présentation facture acquittée
ASMB Tennis	52882824700015	19/12/2022	Délibération 2022-184	14/02/2023	F	Organisation tournoi	34 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					Projet		5 000,00	A la confirmation définitive de la tenue de la manifestation, au plus tôt un mois avant la manifestation.

					I	Réfection club house, sols courts intérieurs	35 000,00	Sur présentation facture acquittée
ASMB Volley	84243504200010	19/12/2022	Délibération 2022-184	22/02/2023	F		13 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					F	Complément niveau	10 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					I	Matériel sportif, bureautique, tenues	4 000,00	Sur présentation facture acquittée
Association des Commerçants et Artisans de la Ville de Belfort	43519195200017	19/12/2022	Délibération 2022-184	05/06/2023	F		1 000,00	A la signature de la présente convention
					Projet	Manifestations	12 975,50	Paiement échelonné sur présentation de bilans
					Projet	Droits de place braderie	20 357,00	
Belfort Aire Urbaine Handball	35370898500042	19/12/2022	Délibération 2022-184	17/01/2023	F		22 800,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					F	Complément niveau	89 200,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
		04/07/2023	Délibération 2023-74	19/07/2023	I	Matériel	20 000,00	Sur présentation facture acquittée
					Projet	Contrat d'apprentissage	15 000,00	
Belfort Echecs	34858259400035	19/12/2022	Délibération 2022-184	14/02/2023	F		24 200,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					F	Complément école	35 800,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
Belfort Gymnastique	84134076300017	19/12/2022	Délibération 2022-184	20/03/2023	F		38 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % signature et solde sur présentation bilan fin de saison
					Projet	Organisation manifestations	1 500,00	A la confirmation définitive de la tenue de la manifestation, au plus tôt un mois avant la manifestation.
Bonus Track	53746788800039	19/12/2022	Délibération 2022-184	27/05/2023	Projet	Les Mercredis du Château	21 000,00	A la signature de la présente convention
		04/07/2023	Délibération 2023-74	11/09/2023	Projet	Organisation de concerts Les Mercredis du Château	2 000,00 15 000,00	A la signature du présent avenant

Cinémas d'Aujourd'hui	37856675600029	19/12/2022 04/07/2023	Délibération 2022-184 Délibération 2023-74	22/02/2023 04/09/2023	F	Mise à disposition de personnel	32 000,00 3 475,00	A la signature de la présente convention
Comité des Fêtes	83475670200017	19/12/2022 18/10/2023	Délibération 2022-184 Délibération 2023-106	12/04/2021 04/05/2023 20/11/2023	F F I Projet	Matériel divers Participation concours garçons de café	33 000,00 5 000,00 5 000,00 2 500,00	Convention triennale Avenant à la convention triennale Sur présentation facture acquittée
Ecole 2ème Chance	48974881400022	19/12/2022 25/05/2023	Délibération 2022-184 Délibération 2023-64	25/02/2023 31/08/2023	F CVUG	E2Citoyens	60 000,00 1 200,00	Paiement échelonné en 3 fois : signature convention, juillet et septembre A la signature du présent avenant
Ecole d'Art Jacot Amba	31209955900048	19/12/2022	Délibération 2022-184	03/02/2023	F I	Matériel	204 500,00 8 000,00	Paiement échelonné en 3 fois : signature convention, mai et septembre Sur présentation facture acquittée
Entente Montbéliard Belfort Ascapy Rugby	44808657900027	19/12/2022 18/10/2023	Délibération 2022-184 Délibération 2023-106	20/03/2023 13/11/2023	F Projet	Complément niveau Actions d'animation dans le cadre de la coupe du monde	20 000,00 10 000,00 15 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 80 % à la signature de la convention et 20 % sur présentation bilan fin de saison A la signature de la présente convention
FCSMO LE LION	44137228100028	16/03/2023	Délibération 2023-9	03/05/2023	Projet	Organisation course du Lion	23 000,00	Paiement échelonné : 80 % au plus tôt un mois avant la tenue de la manifestation et le solde sur présentation du bilan
Institut pour le Développement l'Education les Echanges	39207204700021	19/12/2022 25/05/2023	Délibération 2022-184 Délibération 2023-64	09/02/2023 12/07/2023	F Projet CVUG	40 ans Education aux médias pour les jeunes des QPV	90 000,00 6 000,00 1 850,00	50 % à la signature de la convention ; le solde en mai A la signature de la présente convention
Inter'Actions	42807117900033	19/12/2022	Délibération 2022-184	17/02/2023	F		45 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : signature convention et juin

La Ressourcerie	43383744000034	19/12/2022	Délibération 2022-184	24/02/2023	F	Construction ateliers recyclage	34 000,00	Paiement échelonné en 3 fois
					I		15 000,00	Sur présentation facture acquittée
Maison de Quartier Centre Ville	35402120600025	19/12/2022	Délibération 2022-184	21/02/2023	F	Les 4 Saisons	67 790,00	Paiement échelonné
		16/03/2023	Délibération 2023-9	06/04/2023	Projet		3 000,00	
		25/05/2023	Délibération 2023-49	19/07/2023	Projet	Journée droits des femmes	1 500,00	A la signature du présent avenant
		04/07/2023	Délibération 2023-74	19/07/2023	F	Animations diverses (carnaval, accueil habitants, anniversaire assoc)	2 540,00	A la signature du présent avenant
Office Municipal des Sports	34142202000055	19/12/2022	Délibération 2022-184	17/02/2023	F	Trophées OMS	11 600,00	A la signature de la présente convention
		18/10/2023	Délibération 2023-106	31/10/2023	Projet		25 000,00	A la confirmation définitive de la tenue de la manifestation, au plus tôt un mois avant la manifestation.
		07/12/2023	Délibération 2023-182	08/12/2023	F	Organisation soirée 40 ans	3 000,00	A la signature du présent avenant
Office Pour les Aînés de Belfort et du Territoire	38913179800024	19/12/2022	Délibération 2022-184	17/02/2023	F	Poste alternant	2 900,00	A la signature du présent avenant
OIKOS	82330795400029	19/12/2022	Délibération 2022-184	07/03/2023	F	Locations de salles	785 221,00	Paiement échelonné en 2 fois : 379.000 € à la signature et le solde en juin
		25/05/2023	Délibération 2023-49	12/07/2023	Projet		14 272,00	
					Projet	Appels à projets	19 750,00	A la signature du présent avenant
					Projet	Contrat de Ville Unique et Global	28 800,00	
			Projet	Carnaval	3 500,00			
Pluri'elles	37997247400025	19/12/2022	Délibération 2022-184	24/02/2023	F		27 000,00	Paiement échelonné en 3 fois

Régie des Quartiers de Belfort	37979106400049	19/12/2022	Délibération 2022-184	24/02/2023	F	Mise en place d'ateliers de bricolage gratuits Chantiers d'insertion Chantiers jeunes	76 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 38.000 € à la signature et le solde en septembre
					Projet		3 000,00	Le versement de cette subvention est conditionné à la présentation de tous les justificatifs de cette action
					Projet		123 000,00	Paiement échelonné 50 % à la signature de la convention ; 30 % en août sur présentation d'une facture ; 20 % pour solder le règlement sur présentation d'une facture et réception de la totalité des chantiers
				13/04/2023	Projet		30 000,00	Paiement échelonné sur présentation de factures
Riffs du Lion	40889832800021	19/12/2022	Délibération 2022-184	07/03/2023	F	Matériel de sonorisation	130 000,00	Paiement échelonné en 3 fois : 44.000 € à la signature, 43.000 € en mai et le solde en juillet
					I		10 000,00	Sur présentation facture acquittée
Société Protectrice des Animaux	77871320600036	19/12/2022	Délibération 2022-184	19/09/2023	F		30 000,00	A la signature de la présente convention
Théâtre du Pilier	33154160700049	19/12/2022	Délibération 2022-184	02/02/2023	F		65 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 33.000 € à la signature de la convention ; le solde en mai
		25/05/2023	Délibération 2023-64	21/07/2023	CVUG		500,00	A la signature du présent avenant
Une Poignée d'Images - Théâtre de Marionnettes	34858303000021	19/12/2022	Délibération 2022-184	02/02/2023	F		120 000,00	Paiement échelonné en 2 fois : 60.000 € à la signature de la convention ; le solde en mai

## Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données ess

[I. - Les données essentielles mentionnées au dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée sont :](#)

1° Les informations relatives à l'autorité administrative ou l'organisme chargé de la gestion d'un service public industriel qui attribue la subvention :

- le nom de l'autorité administrative ou de l'organisme ;
- [son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce ;](#)
- la date de la convention ;
- le cas échéant, la référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention ;

2° Les informations relatives à l'attributaire de la subvention :

- le nom de l'attributaire ;
- [son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce ;](#)
- dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, les informations précitées pour chacun des attributaires ;

3° Les informations relatives à la subvention :

- l'objet de la subvention ;
- le montant de la subvention ;
- la nature de la subvention ;
- la ou les dates ou période et les conditions de versement ;
- si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises, le numéro unique de référencement qui lui a été attribué ;
- si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité
- dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires.

Les données essentielles mentionnées au I de l'article 1er sont mises à la disposition du public gratuitement, en consultation ou en téléchargement, sur le site internet de l'autorité ou de l'organisme attribuant la subvention. Toutefois, l'autorité ou l'organisme attribuant la subvention n'est pas tenu à cette obligation si elle adresse dans le même délai, les données essentielles à l'autorité compétente pour leur publication sur le présent article ne s'applique pas aux collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants ni à leurs établissements publics.

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2024/02/PUBLI-SUBV-Ville-02-02-24-.pdf>









**essentielles des conventions de subvention**

aité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, la mention de l'existence de cette notification ;

ibuant la subvention, **au plus tard trois mois à compter de la date de signature de la convention.**

le portail unique interministériel destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques. Dès lors, elle met à disposition du public, sur son site internet, un lien vers les données ainsi publiées.